



« Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe »

L'EUROPE DE LA DEFENSE APRES LE TRAITE DE LISBONNE

La crise des finances publiques suscite des questions sur la capacité de la France et des principales nations européennes, au premier rang desquelles le Royaume-Uni et l'Allemagne, dans la mise en œuvre de leur politique de défense. La contrainte de ressources rend difficile le nécessaire effort de transformations de notre outil de défense et de rééquipement de nos forces armées.

La France pourra-t-elle pleinement mettre en œuvre les objectifs fixés par le Livre Blanc de 2008 ? La question se pose avec encore plus d'acuité pour le Royaume-Uni, où la prochaine revue de défense pourrait conduire à la remise en cause des ambitions et des formats actuels. De même, l'Allemagne fait aujourd'hui face à des décisions majeures dans le domaine de la défense alors que, paradoxalement, ses engagements internationaux – au premier rang desquels sa participation à l'ISAF en Afghanistan – ont fortement augmenté ces dernières années.

Simultanément l'Union européenne dispose, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, de nouveaux outils pour renforcer la mutualisation des efforts entre ses États membres, notamment en dépassant les cloisonnements traditionnels entre piliers. De même le Parlement européen acquiert de nouvelles compétences qui, si elles ne concernent pas directement la défense, lui renforcent sa position dans le domaine de la Politique commune de sécurité et de défense (remplaçant la PESD) et surtout dans la maîtrise du budget de l'Union.

Qui plus est, le Traité de Lisbonne consolide la place de l'Agence Européenne de Défense et renforce les outils d'approfondissement de la construction de l'Europe de la Défense, en particulier au travers du mécanisme des Coopérations structurées permanentes. Enfin le Conseil de l'Union a ouvert la voie à une mutualisation des efforts en promouvant les synergies entre la défense et le civil, en particulier en adoptant en novembre 2009 un "Cadre européen de coopération" dans le domaine de la R&D.

Nous trouvons-nous alors à un tournant de la construction de l'Europe de la Défense ? Deux dimensions sont à explorer.

Premièrement, faut-il espérer une consolidation des acquis communautaires ? Certes les instruments actuels (EDA, EUMS,...) ont une portée limitée et leur progression est plus lente que nous pourrions l'espérer, mais les missions et opérations de la PESD et aujourd'hui de la PCSD favorisent le partage d'expériences opérationnelles qui favorise une convergence des besoins et des attentes entre forces armées – par delà leurs cultures propres. Quels sont alors les retours d'expérience entre pays européens ?

Deuxièmement, peut-on attendre une reprise des coopérations bilatérales, en particulier entre la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ? De fait, dans la logique des CSP, une dynamique bi- ou trilatérale pourrait constituer le catalyseur d'une dynamique plus large d'approfondissement de la construction de l'Europe de la défense. Quelles sont alors aujourd'hui les actions en cours ? Peuvent-elles promouvoir des synergies entre grands pays ?

Renaud Bellais

Président de la commission « Défense »